

## Les SSNA accueillent les hygiénistes dentaires parmi les fournisseurs de services indépendants

Le Programme des services de santé non assurés (SSNA) a le plaisir d'annoncer qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, les SSNA permettront aux hygiénistes dentaires de soumettre des demandes de paiement à titre de fournisseurs de services indépendants. L'adhésion au programme des SSNA commencera le 15 avril 2016 pour les fournisseurs indépendants dans les provinces et territoires qui disposent de ce cadre de pratique. Les SSNA souhaitent la bienvenue aux hygiénistes dentaires. Nous sommes persuadés que cet accès élargi aux soins d'hygiène buccodentaire contribuera à améliorer les résultats de santé des membres des Premières Nations et des Inuits.

Nous désirons par la même occasion remercier l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD), l'Ontario Dental Hygienists' Association (ODHA), le College of Registered Dental Hygienists of Alberta (CRDHA) et les Chefs de l'Ontario qui travaillent avec diligence avec nous depuis plusieurs années en vue de réaliser cet objectif. Nous sommes heureux d'entreprendre un partenariat durable et productif avec la communauté de l'hygiène dentaire. Pour de plus amples renseignements sur le processus d'admission comme fournisseur de services indépendants au Programme des SSNA, veuillez contacter Express Scripts Canada à l'adresse <https://nihb.express-scripts.ca/NIHBProvider/enrol>, l'[ACHD](#) ou votre association d'hygiénistes dentaires provinciale ou régionale.